

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 9 (1909)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table des matières

du tome IX du Bulletin des lois.

(Année 1909.)

	Page
I. Lois et ordonnances cantonales	1—298
II. Lois et ordonnances fédérales, appendice	1—542

I. Lois et ordonnances cantonales.

<i>Règlement</i> sur les examens de notaires, 14 janvier 1909	1
<i>Loi</i> sur l'organisation judiciaire, 31 janvier 1909	7
<i>Loi</i> sur le notariat, 31 janvier 1909	38
<i>Loi</i> sur les écoles techniques cantonales, 31 janvier 1909	58
<i>Règlement</i> concernant les traitements des employés des maisons cantonales d'éducation, 1 ^{er} février 1909	62
<i>Règlement</i> de la caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour l'administration forestière du canton de Berne, 3 février 1909	64
<i>Décret</i> sur les apprentissages dans les études d'avocat ou de notaire ainsi que dans les bureaux d'administration, 10 février 1909	71
<i>Ordonnance</i> concernant les examens d'apprentis, 13 février 1909	79

	Page
<i>Décret</i> qui confère la qualité de personne morale à la fondation dénommée „Fonds de secours pour les enfants faibles d'esprit du district de Konolfingen“, 16 février 1909	91
<i>Règlement</i> concernant l'admission à l'université de Berne, modification, 3 mars 1909	92
<i>Règlement</i> concernant la discipline à l'université de Berne, 8 mars 1909	94
<i>Décret</i> qui confère la qualité de personne morale à l'asile „Gottesgnad“ de l'Emmenthal, 29 mars 1909	99
<i>Règlement</i> concernant la reconstitution des vignes menacées par le phylloxéra, 1 ^{er} avril 1909	100
<i>Décret</i> portant création d'une seconde place de pasteur français pour la paroisse réformée de Bienne, 8 avril 1909	103
<i>Décret</i> concernant les greffiers de chambre de la Cour suprême, 26 mai 1909	104
<i>Ordonnance</i> concernant les prestations en nature des paroisses catholiques romaines du Jura, 4 juin 1909	105
<i>Loi</i> sur la revision des registres fonciers dans le canton de Berne, 27 juin 1909	107
<i>Règlement</i> concernant les inspecteurs des denrées alimentaires, 6 juillet 1909	117
<i>Ordonnance</i> concernant les marchés aux bestiaux, 20 juillet 1909	121
<i>Ordonnance</i> concernant l'établissement dans les communes des feuillets indicatifs des biens-fonds ainsi que l'homologation des immeubles, 20 juillet 1909	124

	Page
<i>Ordonnance</i> qui porte exécution de la loi fédérale du 8 décembre 1905 sur le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels, 20 juillet 1909	130
<i>Tarif</i> des analyses chimiques et physiques de denrées alimentaires et d'objets usuels faites par le laboratoire cantonal de Berne, 27 juillet 1909	147
<i>Ordonnance</i> concernant l'établissement des feuillets du registre foncier, 3 août 1909	177
<i>Ordonnance</i> qui place sous la surveillance de l'Etat le ruisseau appelé Hünibach, 17 août 1909	190
<i>Ordonnance</i> qui complète l'ordonnance du Conseil-exécutif du 3 août 1909 concernant l'établissement des feuillets du registre foncier, 7 septembre 1909	191
<i>Règlement</i> concernant les attributions et les devoirs des greffiers des tribunaux, 4 septembre 1909	192
<i>Règlement</i> sur les examens des aspirants à la patente d'avocat, 23 octobre 1909	199
<i>Règlement</i> des examens des aspirants au diplôme de maître de commerce, 26 octobre 1909	204
<i>Loi</i> sur la justice administrative, 31 octobre 1909	210
<i>Loi</i> sur les traitements des instituteurs primaires, 31 octobre 1909	230
<i>Décret</i> qui confère la qualité de personne morale à la maison d'éducation de garçons du district de Konolfingen, 15 novembre 1909	234
<i>Décret</i> qui confère la qualité de personne morale à la caisse des veuves et des orphelins des professeurs de l'université de Berne, 15 novembre 1909	235

	Page
<i>Décret</i> qui confère la qualité de personne morale à l'hôpital du district de Bienne, 15 novembre 1909	236
<i>Décret</i> relatif à l'exécution de la loi sur la justice administrative, 17 novembre 1909	237
<i>Décret</i> concernant le transfert à l'Etat du technicum de Bienne et l'organisation de cet établissement, 23 novembre 1909	241
<i>Décret</i> concernant l'exécution de la loi sur le notariat, 24 novembre 1909	248
<i>Décret</i> concernant l'organisation de la Direction de l'agriculture, 25 novembre 1909	270
<i>Décret</i> concernant l'organisation et l'administration du fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra, 25 novembre 1909	275
<i>Décret</i> concernant la répartition de la subvention extraordinaire prévue en faveur de l'école primaire, 25 novembre 1909	277
<i>Ordonnance</i> concernant les hôpitaux publics, 11 décembre 1909	281
<i>Second arrêté</i> qui modifie et complète l'ordonnance concernant la durée des apprentissages dans les arts et métiers, 18 décembre 1909	285
<i>Ordonnance</i> portant exécution de la loi sur le notariat, 20 décembre 1909	286
<i>Ordonnance</i> concernant l'introduction de bétail étranger dans le canton de Berne, 20 décembre 1909	290
<i>Ordonnance</i> qui modifie l'ordonnance concernant les pharmacies, 20 décembre 1909	298

Table alphabétique des matières
du tome IX du Bulletin des lois.
 (Année 1909.)

Lois et ordonnances cantonales.

A.

	Page
<i>Administration forestière.</i> Règlement de la caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour l'—	64
<i>Analyses.</i> V. <i>Tarif des analyses.</i>	
<i>Apprentissages.</i> Décret sur les — dans les études d'avocat ou de notaire ainsi que dans les bureaux d'administration	71
Ordonnance sur les examens d'apprentis	79
Second arrêté qui modifie et complète l'ordonnance concernant la durée des — dans les arts et métiers	285
<i>Arts et métiers.</i> V. <i>Apprentissages.</i>	
<i>Asile „Gottesgnad“.</i> V. <i>Personnalité civile.</i>	
<i>Avocats.</i> V. <i>Examens.</i>	

VIII

B.

	Page
<i>Bétail.</i> Ordonnance concernant l'introduction de — étranger dans le canton de Berne	290

V. Marchés aux bestiaux.

<i>Bienne.</i> Décret portant création d'une seconde place de pasteur français pour la paroisse réformée de —	103
---	-----

C.

Commerce des denrées alimentaires. V. Denrées alimentaires.

Contentieux administratif. V. Justice administrative.

Cours d'eau. V. Hünibach.

<i>Cour suprême.</i> Décret concernant les greffiers de chambre de la —	104
---	-----

D.

<i>Denrées alimentaires.</i> Ordonnance qui porte exécution de la loi fédérale du 8 décembre 1905 sur le commerce des —	130
---	-----

V. Inspecteurs des denrées alimentaires et Tarif des analyses.

<i>Direction de l'agriculture.</i> Décret concernant l'organisation de la —	270
---	-----

E.

<i>Ecole primaire.</i> Décret concernant la répartition de la subvention extraordinaire prévue en faveur de l'—	277
---	-----

<i>Ecoles techniques.</i> Loi sur les — cantonales	58
--	----

V. Technicum de Bienne.

IX

	Page
<i>Employés de bureau. V. Apprentissages.</i>	
<i>Enseignement professionnel. V. Ecoles techniques.</i>	
<i>Examens. Règlement sur les — des aspirants à la patente d'avocat</i>	199
<i>Règlement des — des aspirants au diplôme de maître de commerce</i>	204
<i>Examens d'apprentis. V. Apprentissages.</i>	

F.

<i>Foires et marchés. V. Marchés aux bestiaux.</i>	
<i>Fonds de secours pour les enfants faibles d'esprit du district de Konolfingen. V. Personnalité civile.</i>	
<i>Forêts. V. Administration forestière.</i>	

G.

<i>Greffiers de chambre. V. Cour suprême.</i>	
<i>Greffiers des tribunaux. Règlement concernant les attributions et les devoirs des —</i>	192

H.

<i>Hôpital du district de Bienne. V. Personnalité civile.</i>	
<i>Hôpitaux publics. Ordonnance concernant les —</i>	281
<i>Hünibach. Ordonnance qui place sous la surveillance de l'Etat le ruisseau appelé —</i>	190

I.

<i>Importation du bétail. V. Bétail.</i>	
<i>Inspecteurs des denrées alimentaires. Règlement concernant les —</i>	117

X

	Page
<i>Instituteurs primaires.</i> Loi sur les traitements des —	230

J.

<i>Justice administrative.</i> Loi sur la —	210
Décret relatif à l'exécution de cette loi	237

M.

<i>Maison d'éducation du district de Konolfingen.</i> V. <i>Personnalité civile.</i>	
<i>Maisons cantonales d'éducation.</i> Règlement concer- nant les traitements des employés des —	62
<i>Maîtres de commerce.</i> V. <i>Examens.</i>	
<i>Marchés aux bestiaux.</i> Ordonnance concernant les —	121

N.

<i>Notariat.</i> Règlement sur les examens de notaires	1
Loi sur le —	38
Décret concernant l'exécution de la loi sur le —	248
Ordonnance portant exécution de la loi sur le —	286

O.

<i>Organisation judiciaire.</i> Loi sur l'—	7
---	---

P.

<i>Paroisse réformée de Bienne.</i> V. <i>Bienne.</i>	
<i>Paroisses catholiques.</i> Ordonnance concernant les prestations en nature des — romaines du Jura	105
<i>Personnalité civile.</i> Décrets conférant la qualité de personne morale:	

XI

	Page
1° au Fonds de secours pour les enfants faibles d'esprit du district de Konolfingen	91
2° à l'asile „Gottesgnad“ de l'Emmenthal	99
3° à la maison d'éducation de garçons du district de Konolfingen	234
4° à la caisse des veuves et des orphelins des professeurs de l'université de Berne	235
5° à l'hôpital du district de Bienne	236
<i>Pharmacies.</i> Ordonnance qui modifie l'ordonnance concernant les —	298
<i>Phylloxéra.</i> Règlement concernant la reconstitution des vignes menacées par le —	100
Décret concernant l'organisation et l'administration du fonds cantonal pour la lutte contre le —	275
<i>Prestations en nature. V. Paroisses catholiques.</i>	

R.

<i>Registres fonciers.</i> Loi sur la revision des —	107
Ordonnance concernant l'établissement dans les communes des feuillets indicatifs des biens-fonds ainsi que l'homologation des immeubles	124
Ordonnance concernant l'établissement des feuillets du registre foncier	177
Ordonnance qui complète cette dernière ordonnance	191

S.

Subvention en faveur de l'école primaire. V. Ecole primaire.

T.

<i>Tarif des analyses chimiques et physiques des denrées alimentaires</i>	147
---	-----

XII

	Page
<i>Technicum de Bienne.</i> Décret concernant le transfert à l'Etat du — et l'organisation de cet établissement	241
<i>Traitements. V. Instituteurs primaires et Maisons cantonales d'éducation.</i>	
<i>Tribunal administratif. V. Justice administrative.</i>	
<i>Tribunaux. V. Greffiers des tribunaux et Organisation judiciaire.</i>	

U.

<i>Université de Berne.</i> Règlement concernant l'admission à l'—	92
Règlement concernant la discipline à l'—	94
<i>V. Personnalité civile.</i>	

V.

<i>Vignes. V. Phylloxéra.</i>

